

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°03/2018 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

du mercredi 19 septembre 2018 à Rolle

Mme Pascale Vollenweider, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Rolle pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Présences

28 délégués et suppléants (6 fixes et 22 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes : M. Pierre Burnier (pas de remplaçant)
M. Philippe Parmelin (pas de remplaçant)
M. Frédéric Mani (remplacé par Mme Florence Pernet)
M. Gilles Favre (pas de remplaçant)
M. Deny Jaquet (pas de remplaçant)
M. Hans-Peter Brunner (remplacé par Mme Monique Bersier)

Codir : M. François Delafoge
Mme Joëlle Sala-Ramu
M. Philippe Straub

Absents :

Délégués fixes : M. François Roch (pas de remplaçant)

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2018

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

3. Assermentation de délégués et suppléants du Conseil intercommunal

Mme Florence Pernet	déléguée fixe suppléante	Dully
M. Pierre-Alain Buttex	délégué fixe	Gilly
Mme Maria Ganz	déléguée variable	Gilly
Mme Monique Bersier	déléguée fixe suppléante	Vinzel

4. **Communications du Bureau**

Le Bureau s'est réuni le 29 août 2018 afin de préparer la présente séance.

Plusieurs démissions ont été reçues durant l'été. Il s'agit de :

Mme Christine Schenk	déleguée variable	Mont-sur-Rolle
Mme Coraline de Wurstemberger	déleguée variable suppléante	Mont-sur-Rolle
Mme Joëlle Sordet	déleguée variable suppléante	Luins

Les communes concernées sont priées de bien vouloir repouvoir ces postes au plus vite.

5. **Communications du CODIR**

Mme Sandra Gordon rappelle le travail important effectué par le Codir depuis 2016 afin d'harmoniser les conditions d'emploi au sein de l'Association Enjeu suite à la fusion des secteurs scolaires et parascolaires. Les Règlements du personnel ont été harmonisés tout comme les assurances de personnes et les caisses de pension. Le Codir est très satisfait d'être parvenu à accomplir ces tâches aussi rapidement.

Mme Marinella Page rappelle que le Règlement du personnel a été validé par l'assemblée au mois de mars. Dès la fin du mois d'août, les nouveaux contrats ont été distribués accompagnés de la résiliation des anciens. Les collaborateurs d'Enjeu ont effectué un gros travail sous la direction de Mme Jorissen afin de finaliser tous ces contrats. Concernant les Accueillantes en milieu familial, deux séances ont été organisées pour leur présenter les nouvelles conditions et répondre à leurs questions. Suite à la validation du préavis présenté ce soir au Conseil intercommunal, les nouveaux contrats leur seront distribués. Elles auront un mois pour les retourner signés. Sans cela, leur contrat ARAERE se terminera automatiquement à la fin de l'année.

M. Loïc Haldimann présente l'accueil des 7-8P selon la présentation annexée.

6. **Préavis N° 03-2018 du Comité de Direction concernant le Règlement du Conseil intercommunal**

Mme Sandra Gordon lit les conclusions du Codir.

Mme Chantal Maurer donne lecture des conclusions de la Commission ad hoc qui sont indentiques à celles du préavis.

Mme Vollenweider passe en revue les articles du Règlement du Conseil intercommunal.

Ce Règlement ne suscitant pas de question, Mme la Présidente propose de passer au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- D'adopter le Règlement du Conseil intercommunal.

7. Préavis N° 04-2018 du Comité de Direction concernant le Règlement du Personnel des Accueillantes en Milieu Familial (AMF)

Mme Gordon lit les conclusions du Codir.

Mme Dominique Perren donne lecture des conclusions de la Commission ad hoc qui sont identiques à celles du préavis.

Mme la Présidente passe en revue les chapitres du Règlement du Personnel des Accueillantes en Milieu Familial.

M. Jean-Pierre Roland se demande pourquoi le titre du Règlement du personnel des Accueillantes est indiqué au féminin. Il aurait aussi pu être inscrit « Règlement des Accueillants » et s'adresser ainsi à d'éventuels hommes.

Mme Page répond que le Codir a pris la décision de rédiger ce titre de la sorte, car actuellement aucun homme n'est employé, mais il est précisé dans le règlement qu'il s'applique sans distinction aucune entre hommes et femmes et le Règlement du personnel est quant à lui rédigé au masculin et s'applique sans distinction également.

Ce Règlement ne suscitant aucune autre question, l'assemblée passe au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• D'accepter le Règlement du Personnel des AMF tel que présenté avec entrée en vigueur au 01.01.2019. |
|---|

8. Election d'un membre au Conseil d'Etablissement

M. Daniel Emery, délégué fixe de Tartegnin propose sa candidature pour repourvoir le poste de membre au Conseil d'Etablissement.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité par l'assemblée par acclamation.

9. Divers et propositions individuelles

M. Loïc Haldimann, Municipal à Rolle, invite l'assemblée à la salle des Chevaliers pour partager un apéritif.

La séance est clôturée à 18h57.

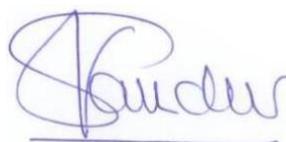
Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Pascale Vollenweider

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher